



DÉLIBÉRATION N°069/2023

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Octobre 2023

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZERE Gilles.

Date de la convocation : 03/10/2023

Date de la publication : 03/10/2023

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. et Mme LAGAÛZÈRE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - RESSES Lisa - MILANESE Antoine – COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - JADAS Christian – VALADE Pierre - MACHEFE Thomas - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - SICARD Christine - BROUILLON Monique - CAMBE Thierry – DUBERNET Thierry.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. et Mme BAGES-LIMOGES Carine, DALL ANESE Lisa, DE MARCHI Céline, ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène

Absents :

Procuration : Mme BAGES-LIMOGES Carine à Mme SICARD Christine
Mme DALL ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa
Mme DE MARCHI Céline à M. CAMBE Thierry
Mme TILLOS Marie-Hélène à M. MACHEFE Thomas

Présents : 18

Procurations : 4

Votants : 22

Pour : 20

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N° 069/2022 OBJET : TARIFS LAC IRRIGATION 2023-2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif de consommation du m3 d'eau, ainsi que le tarif 2024 des forfaits abonnements.

Après que Thierry CAMBE ait quitté la salle,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De fixer le prix du m3 d'eau pour 2023 comme suit :

- **Usage irrigation agricole : 0,25€ HT le m3 (rappel tarif 2022 0.15 €)**
- **Usage domestique : 0,50€ HT le m3 (rappel tarif 2022 0.30 €), en raison de non-participation au paiement du forfait abonnements.**

Pour les irrigants agriculteurs n'ayant pas utilisé la consommation minimum prévue, le forfait appliqué est le suivant :

- Borne 1.5 m3 = 150 m3
- Borne 5 m3 = 500 m3
- Borne 10 m3 = 1 000 m3
- Borne 15 m3 = 1 500 m3
- Borne 20 m3 = 2 000 m3
- Borne 25 m3 = 2 500 m3
- Borne 30 m3 = 3 000 m3
- Borne 40 m3 = 4 000 m3
-

Le tarif H.T. du forfait abonnement pour 2024 s'élève donc :

- **Borne 1.5 m3 = 45.73 €**
- **Borne 5 m3 = 152.45 €**
- **Borne 10 m3 = 304.90 €**
- **Borne 15 m3 = 457.35 €**
- **Borne 20 m3 = 609.80 €**
- **Borne 25 m3 = 762.25 €**
- **Borne 30 m3 = 914.69 €**
- **Borne 40 m3 = 1 219.59 €**

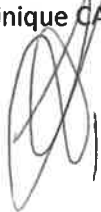
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10/10/2023 et de l'affichage en date du 10/10/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 10/10/2023

Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.